

SÉANCE DU 13 JUILLET 2018

Ordre du jour :

- Urbanisme
 - Extension du Bar à Thym : attribution des marchés de travaux
 - Décision à prendre sur les compteurs Linky
 - Chaudières appartements Ferme Claire
 - Délibération pour toute détérioration ou perte de matériel communal
 - Questions diverses
-

Par suite d'une convocation en date du 3 juillet 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 13 juillet 2018 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Patrice GAILLARD, Maire-Adjoint.

Étaient présents : Jean-Claude JACQUET, Jacques VUICHARD, Anne-Marie BAUDET, André MORARD, Philippe NAVET, Cédric ROMAND, Jean-Claude TIMMERMAN, Patrice GAILLARD, Véronique LEGENDRE, Karine VEYRAT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Bernard CHASSOT, Lydie GALL (a donné pouvoir à André MORARD), Laëtitia SEBERT (a donné pouvoir à Patrice GAILLARD). Jacques MENU

Absent : Thierry MERLE

Monsieur le Maire-Adjoint ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du lundi 8 juin 2018.

URBANISME

Monsieur le Maire-Adjoint présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

EXTENSION DU BAR A THYM : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

M. GAILLARD Patrice, Maire-Adjoint, rappelle la consultation des entreprises pour l'extension de locaux communaux et la création de deux logements au Bar à Thym en procédure adaptée. Il rappelle qu'un avis de publicité a été déposé sur le site www.mp74.fr le 15 mai 2018 et publié au Dauphiné le 18 mai 2018, avec une date limite de dépôt des offres fixée au 11 juin 2018 à 12h00.

Il indique que les offres ont été ouvertes le mardi 12 juin 2018 à 14h00 et que 30 entreprises ont remis une offre. Suite à cela, un classement des offres a été effectué par lot selon les critères indiqués sur le règlement de consultation, soient valeur technique appréciée au vu du mémoire technique 60 %, prix des prestations 40 %. Les offres ont été vérifiées par la maîtrise d'œuvre. Après vérification, une négociation a eu lieu pour les lots n° 8 (peinture intérieure) le vendredi 29 juin 2018 et le lot n° 9 (isolation extérieure-façade) le lundi 2 juillet 2018.

Les entreprises concernées ont eu jusqu'au vendredi 6 juillet 2018 à 14h30 pour présenter une nouvelle offre. La maîtrise d'œuvre a ensuite vérifié toutes les offres.

Monsieur le Maire-Adjoint propose de retenir pour chaque lot l'offre ayant obtenu la meilleure note :

Lot n° 1 Déconstruction – Terrassement – VRD : entreprise CHALLANSONNET TP pour 40 027.10 € HT

Lot n° 2 Gros œuvre : entreprise TRUCHET Frères pour 147 800.00 € HT

Lot n° 3 Charpente – couverture - zinguerie : entreprise CROCHET et Fils pour 51 938.20 € HT

Lot n° 4 Étanchéité : entreprise SURTEX pour 6 380.50 € HT

Lot n° 5 Menuiserie aluminium – occultation : entreprise BOISERIES ARTISANALES pour 56 716.30 € HT

Lot n° 6 Menuiserie intérieure bois : entreprise BOISERIES ARTISANALES pour 28 258.80 € HT
Lot n° 7 Cloison – doublage – faux-plafond : entreprise PONCET CONFORT DECOR pour 26 847.74 € HT
Lot n° 8 Peinture intérieure : entreprise PONCET CONFORT DECOR pour 13 900.82 € HT
Lot n° 9 Isolation extérieure – façade : entreprise LACHARME pour 30 000.00 € HT
Lot n° 10 Carrelage – faïence – Chape : entreprise CARRELAGE DU HAUT BUGEY pour 25 700.00 € HT
Lot n° 11 Serrurerie : entreprise SERRURERIE DES USSES pour 63 153.00 € HT
Lot n° 12 Chauffage – sanitaire – ventilation : entreprise GERARD GERMAIN pour 70 000.00 € HT
Lot n° 13 Électricité – Courants faibles : entreprise GRANDCHAMP pour 51 300.00 € HT
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- retenir la proposition de Monsieur le Maire,
- donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

DÉCISION A PRENDRE SUR LES COMPTEURS LINKY

Le conseil Municipal se donne encore tout l'été pour choisir le mode de décision à entériner (délibération, arrêté ou motion), sachant que la décision tendrait vers un refus d'installation de ces compteurs.

CHAUDIÈRES APPARTEMENTS FERME CLAIRE

M. GAILLARD explique au Conseil qu'une chaudière à gaz a dû être changée au logement n° 3 de la Ferme Claire. Suite à l'incompétence de l'entreprise de maintenance, la locataire et son fils sont restés plus d'un mois sans chauffage et sans eau chaude.

Mme VAN ELSALNDE Doriane, la locataire, demande donc réparation du préjudice subi.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, après lecture de la lettre de la locataire et après prise en compte du préjudice moral subi par Mme VAN ELSLANDE et son fils, décide d'accorder une remise gracieuse du loyer de mai 2018 de Mme VAN ELSLANDE Doriane soit 461 €.

Néanmoins, M. GAILLARD indique qu'il a demandé des devis pour changer les 3 autres chaudières des logements de la Ferme Claire car elles risquent d'avoir le même souci et afin d'éviter tout désagrément aux locataires.

DÉLIBÉRATION POUR TOUTE DÉTÉRIORATION OU PERTE DE MATÉRIEL COMMUNAL

La commune prête aux habitants de Minzier ou aux associations ou communes limitrophes des tables et bancs de pique-nique en bois avec piétement métallique.

Or lors de ces prêts, il arrive que des tables ou bancs ne soient pas restitués ou soient abîmés.

Afin de pallier à cela, le Conseil Municipal décide que lors de ces prêts, si des tables et bancs, ainsi que les tables et chaises de la salle des fêtes étaient manquants ou abîmés, il serait facturé à l'emprunteur au tarif suivant : une table : 110 € ; un banc : 35 € ; une chaise : 30 €.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier Mme FARAUT: Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture du courrier recommandé de Mme FARAUT concernant l'installation du terrain de boules sur sa parcelle de terrain. La commune n'est pas concernée par ce courrier et lui fera une réponse en ce sens.

Appartement n° 5 – Résidence du Bourg : Suite au départ de M. DESCHAMPS Alexandre du logement n° 5 de la Résidence du Bourg situé 15 route de l'Écule à MINZIER au 31 août 2018, Monsieur Patrice GAILLARD, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal que ledit appartement soit loué au 1^{er} septembre 2018 à Mme MARTIN Angélique, qui en avait fait la demande. Le prix du loyer mensuel est fixé à 837 € et celui des charges mensuelles à hauteur de 75 €. La caution demandée est de 837 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer l'appartement n° 5 de la Résidence du Bourg situé 15 route de l'Écule à MINZIER à Mme MARTIN Angélique à compter du 1^{er} septembre 2018.

Dans la même résidence, M. BOUNMY libérera son appartement pour le mois d'octobre. La recherche du futur locataire est en cours.

La municipalité a rencontré M. VILBOIS qui leur a fait une information sur la gestion du plan d'eau. A savoir l'importance de préserver la faune afin de maintenir le développement des libellules qui réduiraient la prolifération des puces de canard.

M. GAILLARD indique que la maison CLERC est en vente au centre du village. Une estimation du service des domaines avait déjà été demandée. Une proposition de la mairie sera faite dans ce sens, soit 200 € le m².

Apéro'citoyen : L'apéro'citoyen aura lieu le 2 septembre 2018. Réunion préparatoire le vendredi 17 août 2018 à 18h30 en mairie. Lydie se chargera du trajet de la marche.

Un riverain demande de passer le hameau d'Epanezet à 30 km/h à cause de la vitesse excessive des véhicules. A étudier.

Commission voirie : la commission s'est réunie pour faire un état des lieux de la signalisation de la commune. Beaucoup de panneaux sont manquants et d'autres sont à changer. Des devis seront demandés pour essayer de phaser sur plusieurs années cette dépense. Le secteur d'Epanezet pourra être inclus dans ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.